

RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE « Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique » - Session 2019-

Préambule

La session 2019 de la certification complémentaire, secteur enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, a montré que l'expertise académique relative à cet enseignement se précise, augurant un développement souhaité des SELO.

Le jury se félicite du travail de réflexion amorcé par un bon nombre de candidats, interrogeant avec acuité leurs pratiques professionnelles, témoignant de leur intérêt pour ce champ privilégié de renouvellement pédagogique et d'exploration didactique.

Les membres du jury 2019

Mme C. BATSCH : IA-IPR de Langues, spécialité anglais

M. D. CHEVALIER : IA-IPR d'Économie Gestion

Mme V. GARBET : Chargée de mission d'inspection en espagnol

Mme H. LECHAT : Professeur agrégé de physique-chimie

M. V. RICOMET : IA-IPR de Mathématiques

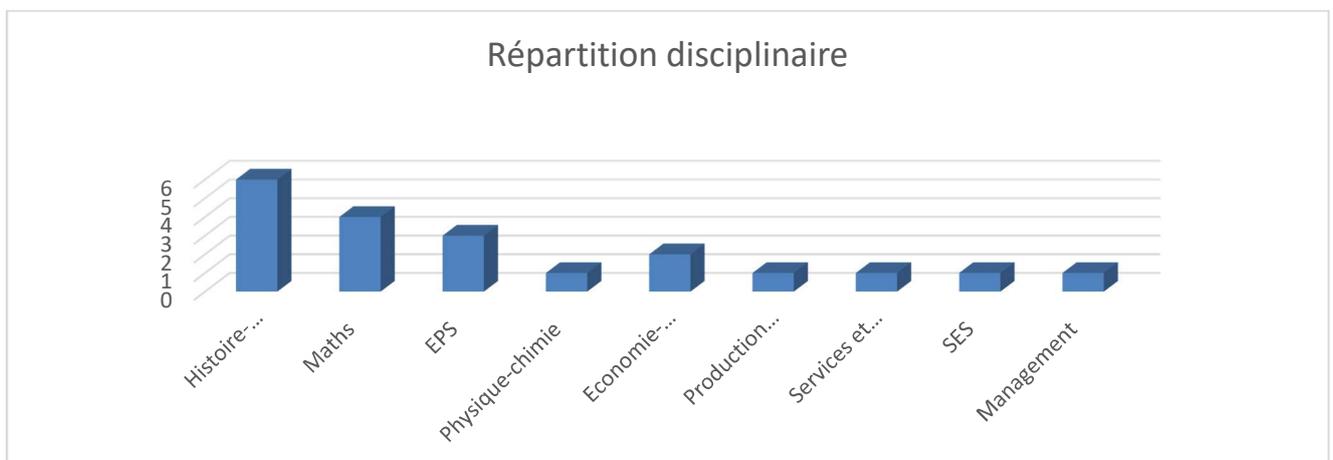
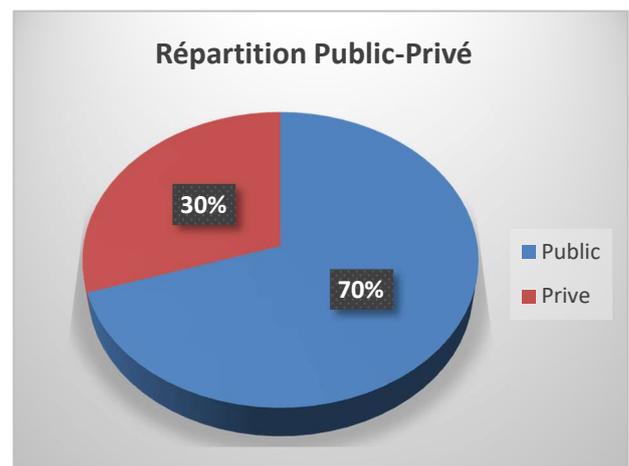
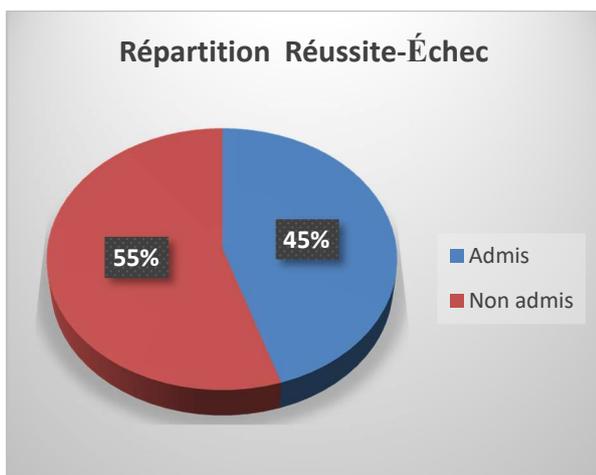
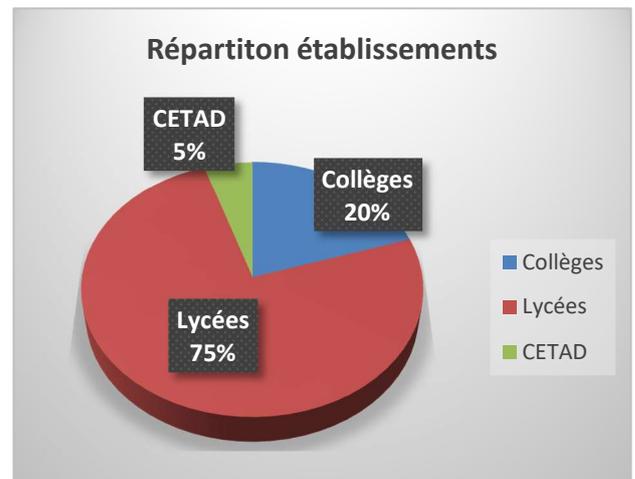
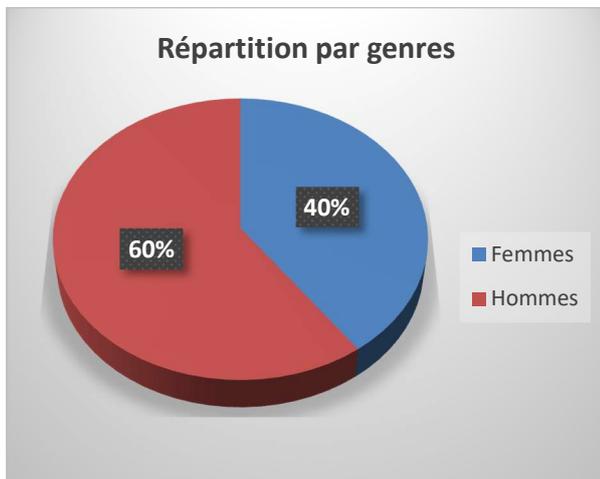
M. D. RIGOTTARD : IA-IPR d'EPS

Mme Y. TOMMASINI : IA-IPR d'Histoire, Géographie, EMC

Mme M-A. TROSSAT : IA-IPR de Physique-chimie

La session DNL Anglais 2019 en chiffres

20 candidats ; 19 en anglais, 1 en espagnol



Le pourcentage d'admis dans le public est de 28%, celui du privé de 83%.

Références des textes concernant la certification complémentaire :

Conformément à la [Note de service du 19 octobre 2004 publié au BO du 28 octobre 2004](#), le jury est institué au niveau académique pour chacun des secteurs disciplinaires. Il est nommé par le vice-recteur. Les membres sont choisis, en fonction des secteurs disciplinaires concernés, parmi les membres du corps des IAIPR, des enseignants du second degré assurant un enseignement effectif dans le domaine choisi, les enseignants chargés de mission.

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par une prise de parole en continu du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum. La présentation du candidat se fait dans la langue cible. Le candidat fait état de sa motivation pour la certification complémentaire en langue en s'appuyant sur ses connaissances et expériences en la matière.

L'entretien qui suit peut s'effectuer, pour tout ou partie et au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence. L'entretien permet au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant l'organisation des enseignements dans le contexte des Sections Européennes ou de Langues Orientales (SELO). Mais aussi, d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre de son enseignement EN langue, au sein d'un établissement scolaire du second degré.

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription qui n'est pas soumis à notation.

Concernant la certification, les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve, notée sur 20, sont déclarés admis. Le Vice-recteur auprès duquel le candidat s'est inscrit établit un arrêté global d'admission.

Constats et conseils du jury

20 candidats ont présenté un dossier pour la certification complémentaire en Langues à la session 2019. C'est-à-dire, une augmentation de 45% du nombre de candidats par rapport à 2018. On note également la présence de l'espagnol.

Les membres du jury ont cherché lors de l'entretien à repérer, recenser et reconnaître les compétences des professeurs susceptibles d'assumer, à l'échelle académique ou à l'échelle nationale, des enseignements en section européenne.

La rédaction du rapport du candidat

Le jury engage les candidats à se conformer aux contraintes imposées par le BO n°39 du 28/10/2004, dont une lecture attentive permet de mesurer les enjeux du rapport dans le processus d'habilitation des candidats prétendant à la certification complémentaire : « *En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur*

disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM, et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative. »

Il s'agit donc pour le candidat, dans ce rapport, de témoigner de son parcours professionnel mais aussi de l'état d'avancement de sa réflexion pédagogique et didactique au regard des spécificités de l'enseignement d'une discipline non linguistique, au travers d'un exemple choisi avec discernement. Au-delà de la description et de la narration d'un parcours, il s'agit d'amorcer une analyse de pratiques déjà à l'œuvre, au regard d'envies professionnelles et d'évolutions institutionnelles.

L'exposé

« L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel. » (BO n°39 du 28/10/2004).

L'exposé est l'opportunité pour le candidat d'exprimer l'articulation qu'il perçoit entre l'enseignement dans sa discipline d'origine, l'apprentissage d'une langue et la découverte d'autres aires culturelles.

L'exposé doit en outre permettre au candidat de témoigner de sa nécessaire réflexion sur les modalités de croisement des cultures disciplinaires, sur la valeur-ajoutée de la rencontre des disciplines en termes d'apprentissages et de construction de compétences pour les élèves, ainsi que sur les modalités possibles de mise en œuvre d'un cours de DNL.

Il doit aussi mettre en évidence les évolutions intervenues entre le temps de la rédaction du rapport et celui de la présentation au jury d'une réflexion et d'un projet mûris.

L'entretien

« L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré (pour les trois secteurs disciplinaires) ou d'une école (pour le secteur français langue seconde), d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur. » (BO n°39 du 28/10/2004).

L'entretien est l'occasion, pour le candidat, de témoigner de sa compréhension de l'objet DNL au regard de son expérience professionnelle et de son expertise disciplinaire. Enseigner une DNL, c'est en effet s'approprier un objet d'enseignement et d'apprentissage ancré dans les contenus et les démarches disciplinaires. Mais enseigner une DNL, c'est plus encore transcender les enjeux disciplinaires et faire siennes les évolutions actuelles de l'enseignement vers davantage de transversalité.

L'expérience montre que les candidats ayant déjà observé des cours de DNL, ayant échangé avec des collègues expérimentés ou ayant eux-mêmes proposé quelques activités en langue étrangère à leurs élèves, dans le temps ordinaire de la classe, sont mieux à même d'envisager les écueils auxquels le professeur de DNL est amené à faire face et les stratégies de contournement ou d'accompagnement susceptibles de faciliter une mise en activité efficace des élèves durant le cours de DNL.

Une connaissance des spécificités de l'enseignement d'une DNL, dans et hors Section Européenne, est indispensable pour envisager des scénarii pédagogiques viables. Il importe également que les candidats connaissent les modalités de validation du parcours spécifique réalisé par un élève en Section Européenne (obtention de la mention européenne au baccalauréat).

Alors que la DNL se trouve au croisement de deux champs disciplinaires, il convient pour les candidats à la certification complémentaire d'interroger les spécificités didactiques et pédagogiques des deux disciplines afin d'envisager des objets de travail articulant subtilement deux champs disciplinaires et permettant de développer explicitement des compétences transversales.

Un certain nombre de candidats envisagent encore le cours de DNL comme la transposition en langue étrangère du cours disciplinaire ordinaire. On invite par exemple les professeurs à interroger davantage la place des ressources dans le cours de DNL, qu'ils considèrent de manière plus approfondie et personnelle les conditions nécessaires à la construction de la pensée et de la langue chez les élèves dans le cours de DNL et qu'ils envisagent avec davantage de précision les modalités pertinentes d'une évaluation croisée des productions des élèves.

Il conviendrait que les futurs professeurs de DNL s'intéressent aux démarches d'apprentissage des langues et à la déclinaison concrète de ces approches dans leur pratique pédagogique, que cela concerne la maîtrise du français langue de scolarisation ou la langue étrangère corrélée à la discipline enseignée d'ailleurs.

Conclusion

Le jury de la certification complémentaire reçoit chaque année les candidats avec le même plaisir anticipé d'entretiens professionnels riches et fructueux.

Le jury réaffirme ici toute l'importance qu'il accorde à la prise en considération, par le candidat, du point de vue de l'élève dans l'appréhension de l'objet pédagogique exemplaire que constitue la DNL.

Les candidats habilités ont fait montre, en sus d'une maîtrise avérée de la langue étrangère dans laquelle ils sollicitaient l'habilitation à enseigner la DNL, de qualités d'analyse et de prise de recul opératoires. Ils ont identifié les éléments de cohérence entre leurs programmes disciplinaires et ceux de leurs collègues de langue. Ils ont su convaincre le jury de leur capacité à faire preuve d'imagination didactique et pédagogique pour contourner les écueils probables et spécifiques à cet objet scolaire et à élaborer des parcours d'apprentissage adaptés aux publics touchés et aux finalités visées.

La présidente du jury, Catherine Batsch

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'CB' followed by a horizontal line.